

Campagne *Coupez le moteur*
Intervention policière ciblée du 13 au 26 juillet à Brossard

Brossard, le 8 juillet 2014 – La Ville de Brossard souhaite rappeler à ses citoyens qu'il est interdit de laisser tourner le moteur d'un véhicule à l'arrêt pendant plus de trois minutes consécutives pour les moteurs à essence. Dans cette foulée, le Service de police de l'agglomération de Longueuil veillera à lutter contre la marche au ralenti durant la période ciblée du 13 au 26 juillet sur le territoire de Brossard.

Les automobiles représentent l'une des sources d'émission de gaz à effet de serre (GES) les plus importantes au Québec. Sachant que la réduction des GES est avant tout l'affaire de chacun, la Ville compte sur la participation de tous les Brossardois pour lutter contre la marche au ralenti des moteurs quand les véhicules sont à l'arrêt.

Rappelons que selon le règlement municipal en vigueur, toute personne laissant tourner le moteur de son véhicule à l'arrêt pendant plus de trois minutes par période de soixante minutes, pour un moteur à essence, est passible d'une amende pouvant atteindre 200 \$. Ce règlement est valide en tout temps.

**VOUS NE ROULEZ PAS ?
COUPEZ LE MOTEUR !**



Quelques actions simples à mettre en pratique :

- Arrêtez le moteur lorsque votre véhicule est immobilisé pendant plus de 10 secondes. Vous consommez plus de carburant en laissant le moteur fonctionner qu'en l'arrêtant et en le faisant démarrer à nouveau.
- Contribuez à diminuer l'impact qu'exerce l'air climatisé de votre véhicule sur l'environnement en réduisant son utilisation. La climatisation d'un véhicule engendre une augmentation d'environ 20 % de la consommation de carburant. Cette augmentation est généralement due à la charge de travail additionnelle que le moteur doit fournir et provoque, par le fait même, une émission de gaz à effet de serre plus élevée.
- Lorsque vous circulez à une vitesse modérée, il est préférable de rouler les fenêtres ouvertes. En effet, jusqu'à 100 km/h, rouler les fenêtres ouvertes augmente la consommation de seulement 3 %, au maximum, comparativement à l'utilisation de l'air climatisé.
- Minimisez votre temps de marche au ralenti au démarrage, surtout durant la période estivale.

Pour plus de renseignements concernant la marche des moteurs au ralenti, communiquez avec *Services Brossard*, au 450 923-6311.